



LISTE DE PRIX 2026

BÉTON FRAIS · SABLES ET GRAVIERS · TRANSPORTS

Matériaux Sabag SA
Succursales

La Ballastière 19, Case postale, 2800 Delémont 1, tél. 032 421 62 16, info@matsabag.ch
La Chaux-de-Fonds, Moutier, Porrentruy

TABLE DES MATIÈRES

Produits béton

Normes et informations générales	5
Liste de prix produits écologiques	9
Liste de prix produits standards et recettes	15
Liste de prix transport	23
Recommandations pour le bétonnage	32
Conditions générales de l'ASGB	34

Produits de carrière, sables et graviers

Liste de prix produits de carrière	39
Liste de prix sables et graviers	41
Liste de prix transport	43

Logistique

Secteurs de livraison	46
-----------------------	-----------

Béton frais

Formulaire de commande

Téléchargez notre formulaire de commande en ligne sur notre site www.matsabag.ch ou scannez le code QR ci-contre, pour accéder au document depuis votre appareil mobile.



SN EN 206 | SPÉCIFICATION DES BÉTONS

Norme SN EN 206

La norme SN EN 206 est une norme produit qui, à ce titre, régit la production, la livraison et les contrôles de conformité du béton. Elle définit les exigences applicables aux constituants, à la spécification du béton, aux propriétés du béton frais et durci ainsi qu'à leur vérification, aux procédures de contrôle de production, aux critères et à l'évaluation de la conformité. Elle est valable pour tous les bétons compactés normalement, comme le béton de masse volumique normale, le béton léger et le béton lourd. Elle ne s'applique pas à certains bétons spéciaux qui peuvent faire l'objet de normes ou recommandations complémentaires, ainsi qu'à la mise en place qui relève des normes SIA 262, 118/262 et SN EN 13670.

Cette norme distingue fondamentalement deux catégories de béton selon leur mode de spécification ou commande: le béton à propriétés spécifiées et le béton à composition prescrite. Elle définit également les responsabilités des différents intervenants.

Spécification du béton	Béton à propriétés spécifiées	Béton à composition prescrite
Spécification des exigences	Prescripteur	Prescripteur
Composition du béton / Essai initial	Producteur	Prescripteur
Contrôle de production	Producteur	Producteur
Conformité	Producteur	Producteur / prescripteur
Contrôle de réception	Utilisateur	Utilisateur

Bétons à propriétés spécifiées

Les bétons à propriétés spécifiées doivent posséder les propriétés indiquées par l'auteur du cahier des charges ou de celui qui passe commande. Les bétons ne sont pas seulement classés d'après leur résistance à la compression. Ce matériau devant présenter aujourd'hui une plus grande durabilité, il doit souvent être doté de propriétés particulières, afin qu'il corresponde à l'usage que l'on veut en faire.

Les recettes de bétons et les consignes introduites dans le système de commande de la centrale sont exclusivement déterminées par le producteur de béton; celui-ci est notamment seul compétent pour décider quels adjuvants - et leur dosage - doivent être incorporés afin de conférer au béton, tant à l'état frais qu'à l'état durci, certaines propriétés.

La norme SN EN 206 définit les bétons à propriétés spécifiées sur la base des cinq critères suivants:

Critères de la norme SN EN 206

Propriété	Exemples
Classe de résistance à la compression	C 25/30
Classe d'exposition	XC1 (CH), XC2 (CH)
Dimension max. des granulats	D _{max} 32
Classe de teneur en chlorures	Cl 0.10
Classe de consistance	F3

Bétons à composition prescrite

Il s'agit de bétons dont la composition est fixée par le cahier des charges ou par celui qui passe commande, ou encore de bétons dont le producteur garantit la composition, mais pas les performances.

SN EN 206 | DESCRIPTION DES CLASSES D'EXPOSITION (CH)

XO Aucun risque de corrosion ni d'attaque	Béton non armé et sans pièces métalliques noyées	
	XO Toutes les expositions (exceptées gel, abrasion et attaques chimiques) <i>Béton armé avec pièces métalliques noyées</i>	Fondations non armées à l'abri du gel
	XO Très sec	Béton à l'intérieur de bâtiments où le taux d'humidité de l'air est très faible
XC Corrosion induite par carbonatation	Lorsque le béton contenant des armatures ou des pièces métalliques noyées est exposé à l'air et à l'humidité, les différentes classes d'exposition sont listées ci-après:	
	XC1 Sec ou humide en permanence	Béton à l'intérieur de bâtiments où le taux d'humidité de l'air ambiant est faible; béton submergé en permanence dans l'eau
	XC2 Humide, rarement sec	Surfaces de béton soumises au contact à long terme de l'eau; un grand nombre de fondations
	XC3 Humidité modérée	Béton à l'intérieur de bâtiments où le taux d'humidité de l'air ambiant est moyen ou élevé; béton extérieur abrité de la pluie
	XC4 Alternance d'humidité et de séchage	Surfaces soumises au contact de l'eau, mais n'entrant pas dans la classe d'exposition XC3
XD Corrosion induite par les chlorures, ayant une origine autre que marine	Lorsque le béton contenant des armatures ou des pièces métalliques noyées est soumis au contact d'une eau ayant une origine autre que marine, contenant des chlorures - y compris sels de déverglaçage - les différentes classes d'exposition sont données comme suit:	
	XD1 Humidité modérée	Surfaces de béton exposées à des chlorures transportés par voie aérienne
	XD2 Humide, rarement sec	Piscines; béton exposé à des eaux industrielles contenant des chlorures. On distingue XD2a «Eau douce» et XD2b «Eau salée».
	XD3 Alternance d'humidité et de séchage	Eléments de ponts exposés à des projections contenant des chlorures; chaussées; dalles de parc de stationnement de véhicules
XF Attaque gel/dégel avec ou sans agent de déverglaçage	Lorsque le béton est soumis à une attaque significative due à des cycles de gel/dégel alors qu'il est mouillé, les différentes classes d'exposition sont:	
	XF1 Saturation modérée en eau sans agent de déverglaçage	Surfaces verticales de béton exposées à la pluie et au gel
	XF2 Saturation modérée en eau avec agent de déverglaçage	Surfaces verticales de béton des ouvrages routiers exposées au gel et à l'air véhiculant des agents de déverglaçage
	XF3 Forte saturation en eau, sans agent de déverglaçage	Surfaces horizontales de béton exposées à la pluie et au gel
	XF4 Forte saturation en eau, avec agent de déverglaçage	Routes et tabliers de ponts exposés aux agents de déverglaçage et surfaces de béton verticales directement exposées aux projections et au gel

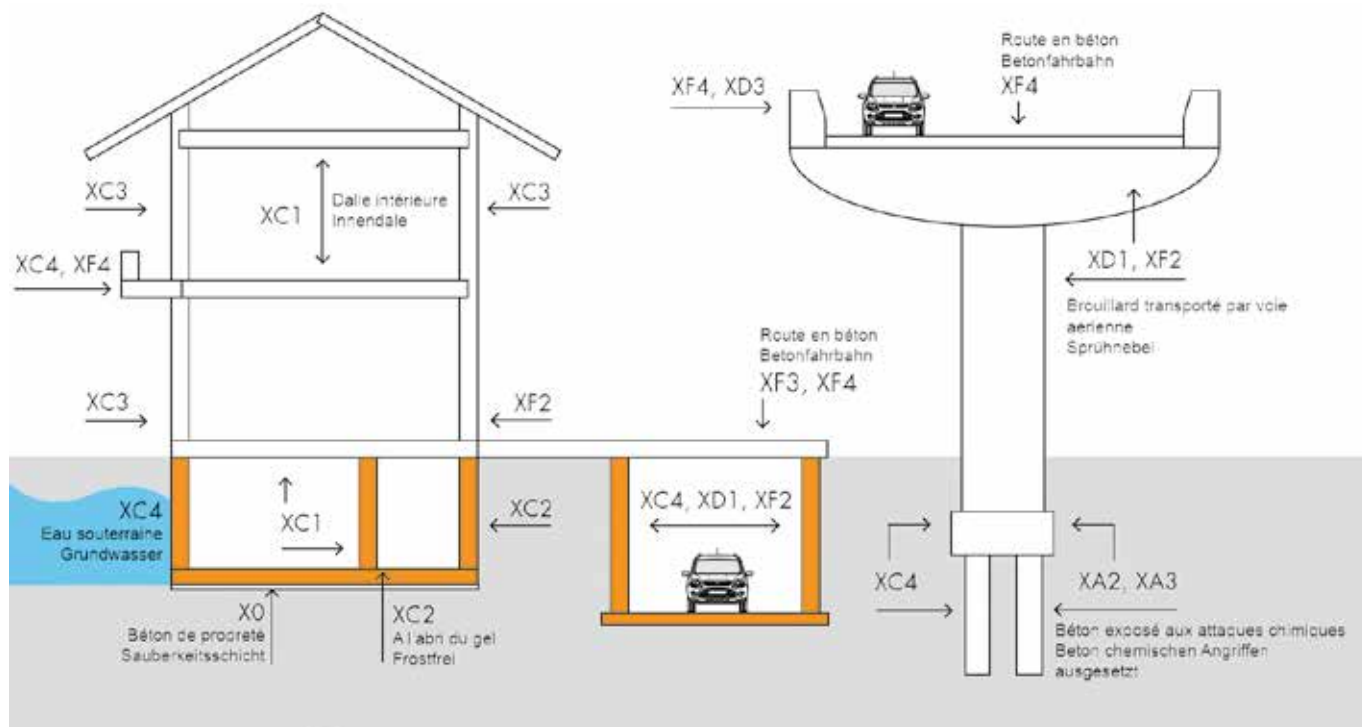
SN EN 206 | DESCRIPTION DES SORTES DE BÉTONS

Béton NPK

Pour simplifier l'appel d'offres et la commande de béton, la Commission pour la construction en béton a défini dans les Eléments nationaux NE:2013 à la norme SN EN 206, un petit nombre de bétons selon les performances spécifiées et leur a attribué une lettre d'identification (lettres Sorte A à Sorte G pour les bétons plus courants).

Type de béton		Sorte A	Sorte B	Sorte C	Sorte D	Sorte E	Sorte F	Sorte G
CONFORMITÉ		Béton selon norme SN EN206	Béton selon norme SN EN206	Béton selon norme SN EN206	Béton selon norme SN EN206	Béton selon norme SN EN206	Béton selon norme SN EN206	Béton selon norme SN EN206
CLASSE DE RÉSISTANCE	Caractéristique minimale sur cylindres et sur cube.	C20/25	C 25/30	C 30/37	C 25/30	C 25/30	C 30/37	C 30/37
CLASSE D'EXPOSITION	Définit les actions chimiques et physiques dues à l'environnement auquel le béton est exposé.	XC2(CH)	XC3(CH)	XC4(CH) XF1(CH)	XC4(CH) XD1(CH) XF2(CH)	XC4(CH) XD1(CH) XF4(CH)	XC4(CH) XD3(CH) XF2(CH)	XC4(CH) XD3(CH) XF4(CH)
DIMENSION MAX. DES GRANULATS	Dimension nominale maximale des granulats en fonction de l'enrobage, de l'espacement des barres d'armature et de la géométrie des éléments à bétonner.	D _{max} 32	D _{max} 32	D _{max} 32	D _{max} 32	D _{max} 32	D _{max} 32	D _{max} 32
CLASSE DE TENEUR EN CHLORURES	Teneur max. en chlorures du béton (pourcentage en masse d'ions chlorures rapportée à la masse de ciment).	Cl 0,10	Cl 0,10	Cl 0,10	Cl 0,10	Cl 0,10	Cl 0,10	Cl 0,10
CONSISTANCE	Définit la consistance du béton en fonction de l'étalement à la table à choc.	F3	F3	F3	F3	F3	F3	F3
BÉTON ÉTANCHE		NON	OUI/ NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI

Classe d'exposition





BÉTONS ÉCOLOGIQUES JURAMAT ECO | LISTE DE PRIX

Bétons à base de **granulats recyclés**, destinés aux ouvrages en béton. Les recettes proposées sont adaptées aux fondations, radiers, murs et dalles, avec une mise en œuvre comparable à celle d'un béton traditionnel. Les caractéristiques techniques détaillées figurent dans le tableau ci-dessous.

Bétons économiques recyclés non certifiés Bétons d'enrobage	D _{max}	Dosage en ciment	Consistance	Type de gravier	Prix départ usine Fr./m ³ [hors TVA]	
	0/20	100		C1	Calcaire-recyclé	135.00
		150		C1	Calcaire-recyclé	145.00
		200		C1	Calcaire-recyclé	155.00
		250		C1	Calcaire-recyclé	165.00
		300		C1	Calcaire-recyclé	175.00

Bétons RC-C 50 certifiés	D _{max}	Article	Classe de résistance	Classe d'exposition (CH)	Cons	CL. Chlorure	Rapport E/C max.	Teneur en ciment min.	Classe module d'élasticité	Application	Prix départ usine Fr./m ³ [hors TVA]
Sorte A Béton recyclé	32	A170	C 20/25	XC2	F3	0.10	0.65	280	E25	Pompe	215.00
Sorte C Béton étanche		C370	C 30/37	XC4, XF1	F3	0.10	0.50	300	E25	Pompe	227.00

Le module d'élasticité est plus bas que pour un béton standard.

Ce produit est conseillé pour des radiers et des éléments montants.

Tous les bétons classifiés selon norme SN EN 206 garantissent au minimum une évolution de la résistance moyenne.

GRANULATS RECYCLÉS CARBONATÉS | LISTE DE PRIX

En complément de notre béton recyclé (voir page précédente), nous proposons une solution intégrant des **agrégats carbonatés** permettant de réduire l'empreinte carbone de l'ouvrage.

Ces agrégats proviennent de béton de déconstruction et sont traités par un procédé de carbonatation, garantissant une forte réduction de l'empreinte carbone tout en respectant l'ensemble des normes techniques en vigueur. La réintégration de ces matériaux dans la production favorise la circularité des ressources.

Cette technologie permet le stockage durable du CO₂ dans le béton.

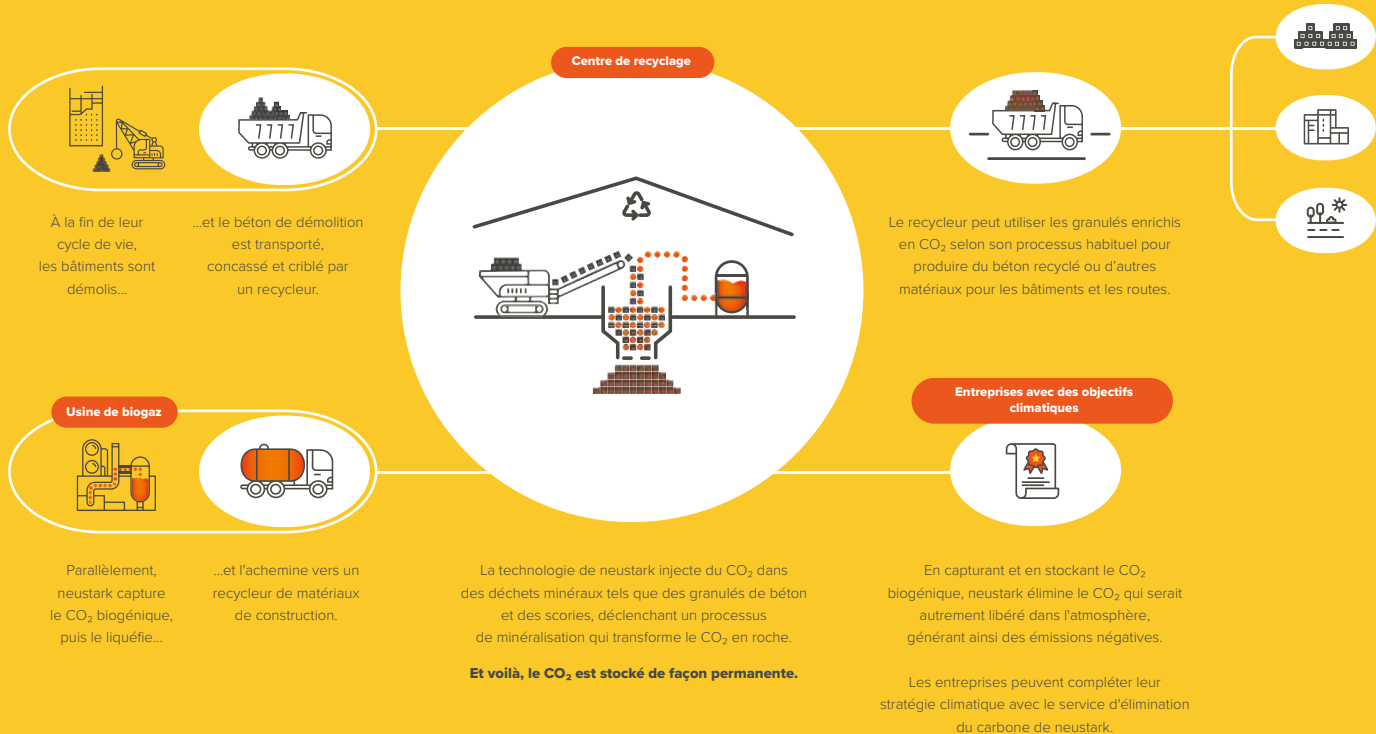
Designation	Prix en sus Fr./m ³ /20 kg CO ₂ [hors TVA]
Granulats recyclés carbonatés	25.00

Des certificats d'élimination des émissions de CO₂ peuvent être fournis sur demande.

Pour toute compensation supplémentaire de l'empreinte carbone, veuillez nous contacter.



Comment le CO₂ est-il éliminé ?





CIMENT ÉCORESPONSABLE | LISTE DE PRIX

En complément des solutions de bétons recyclés et granulats recyclés carbonatés présentées dans les pages précédentes, nous proposons un **ciment écoresponsable** permettant de réduire encore l'empreinte carbone globale de l'ouvrage.

Le ciment ZN/D se distingue par des émissions de CO₂ fortement réduites par rapport à un ciment traditionnel, contribuant ainsi à une diminution mesurable de l'impact environnemental tout en respectant les exigences techniques usuelles.

Designation	Prix en sus Fr./m ³ [hors TVA]
Ciment Progresso	25.00





BÉTONS SELON NORME SN EN 206 | LISTE DE PRIX

Certifié par



Scannez le code QR
ci-contre pour accéder
au certificat.

	Article	Classe de résistance	Classe d'exposition (CH)	Cons	CL. Chlorure	D _{max}	Rapport E/C max.	Teneur en air min.	Applica-tion	Prix départ usine Fr./m ³ [hors TVA]
Sorte A	A100	C 20/25	XC2	F3	0.10	32	0.65	---	Pompe	225.00
Sorte B Béton à l'intérieur de bâtiments, fondations et éléments de construction immergés en permanence.	B200	C 25/30	XC3	F3	0.10	32	0.60	---	Pompe	235.00
	B205	C25/30	XC3	F3	0.10	16	0.60	---	Pompe	246.00
Sorte C Locaux humides et éléments extérieurs abrités de la pluie.	C300 (SI 320)	C 30/37	XC4, XF1	F3	0.10	32	0.50	---	Pompe	242.00
	C305	C 30/37	XC4, XF1	F3	0.10	16	0.50	---	Pompe	247.00
	MONO	C 30/37	XC4, XF1	F3	0.10	32	0.50	---	Pompe	255.00
Sorte G Éléments horizontaux soumis aux agents de déverglaçage.	G700	C30/37	XC4, XF4 XD3	F3	0.10	32	0.45	3.0	Pompe	265.00
	G705	C30/37	XC4, XF4 XD3	F3	0.10	16	0.45	3.5	Pompe	274.00



BÉTONS NON CERTIFIÉS | LISTE DE PRIX

(RECETTES INDICATIVES)

Bétons sans performances particulières	D _{max}	N° Article	Teneur en ciment [kg/m ³]	Consistance F1 → sec F5 → fluide	Application	Départ usine Fr./m ³ [hors TVA]
						Siliceux-Calcaire
	32	212	300	F2	Grue	219.00
213		325	F2	Grue	222.00	
310		310	F3	Pompable	216.00	
311		325	F3	Pompable	219.00	
411		325	F5	Fluide	229.00	
16	150	250	F1	Grue	202.00	
	250	300	F2	Grue	215.00	
	251	325	F2	Grue	222.00	
	350	325	F3	Pompable	227.00	
	351	340	F3	Pompable	234.00	
	450	325	F5	Fluide	235.00	

Bétons étanches	D _{max}	N° Article	Teneur en ciment [kg/m ³]	Consistance F1 → sec F5 → fluide	Application	Siliceux
						Fr./m ³ [hors TVA]
32	214	300	F2	Grue	222.00	
	320	350	F3	Pompable	234.00	
	420	350	F5	Fluide	235.00	
16	260	350	F2	Grue	246.00	
	360	375	F3	Pompable	255.00	
	460	375	F5	Fluide	256.00	

BÉTONS SANS PROPRIÉTÉS DE QUALITÉ GARANTIES | LISTE DE PRIX

Bétons maigres	D _{max}	Dosage en ciment	Consistance	Type de gravier	Prix départ usine Fr./m ³ [hors TVA]
	0/16	150		C1	Siliceux-calcaire
200			C1	Siliceux-calcaire	190.00
200		150	C1	Siliceux-calcaire	175.00
		200	C1	Siliceux-calcaire	185.00
Bétons poreux	4/8	200	C1	Siliceux	174.00
		250	C1	Siliceux	186.00
	8/16	200	C1	Siliceux	174.00
		200	C1	Siliceux	174.00
	16/32	200	C1	Siliceux	174.00
		300	C1	Siliceux	199.00
Enduits	0/4	300	C1	Siliceux	212.00
		400	C1	Siliceux	226.00
		425	C1	Siliceux	234.00
		450	C1	Siliceux	241.00
	0/8	300	C1	Siliceux	214.00
		350	C1	Siliceux	228.00
		400	C1	Siliceux	242.00
		425	C1	Siliceux	248.00
		450	C1	Siliceux	255.00

BÉTONS PARTICULIERS NON CERTIFIÉS | LISTE DE PRIX

Bétons SCC	D _{max}	Numérotation	Résistance F _{ck} estimée N/mm ² (cube)	Teneur en ciment [kg/m ³]	Consistance	E/C ±0.03	Départ usine Fr./m ³ [hors TVA]
	32	930	25	400	SCC	0.60	258.00
16	931	25	400	SCC	0.60	259.00	

Bétons SCC étanches	D _{max}	Numérotation	Résistance F _{ck} estimée N/mm ² (cube)	Teneur en ciment [kg/m ³]	Consistance	E/C ±0.03	Départ usine Fr./m ³ [hors TVA]
	32	911	37	400	SCC	0.50	263.00
16	951	50	450	SCC	0.45	278.00	

Ce béton est autocompactant (SCC, self compacting concrete). Il remplit lui-même les moindres interstices en suivant le principe des vases communicants. Il est autonivelant, mais pour le béton apparent il peut être nécessaire d'aider la mise en place par pervibration. Son élaboration et sa mise en place nécessitent cependant quelques précautions particulières. Il est toujours possible d'obtenir plus de renseignements auprès de notre bureau technique.

Bétons pour chemin AF Siliceux Etanches	D _{max}	N° Article	Résistance F _{ck} estimée N/mm ² (cube)	Teneur en ciment [kg/m ³]	Consis- tance	Application	E/C ±0.03	Départ usine Fr./m ³ [hors TVA]
	32	214 route	37	300	C2	Grue/Machine	0.50	222.00

Monobétons Silico-calcaires Homogènes Etanches	D _{max}	N° Article	Résistance F _{ck} estimée N/mm ² (cube)	Teneur en ciment [kg/m ³]	Consis- tance	Application	E/C ±0.03	Départ usine Fr./m ³ [hors TVA]
	32	Mono 32	37	325	C3	Pompe	0.50	255.00

Le monobéton est spécialement conçu pour le bétonnage de dalles avec une finition propre. Il durcit de manière homogène dans toute l'épaisseur de l'étape de bétonnage, ce qui minimise le risque de formation de «croûte» ou «peau de lézard» et rend la finition plus facile.

BÉTONS PARTICULIERS | LISTE DE PRIX

Bétons allégés (bétons liapor)	Désignation article	Prix départ usine Fr./m ³ [hors TVA]
	Structure non compacte LBE	sur demande
	Structure compacte LBN	sur demande
	Les commandes doivent être annoncées une semaine à l'avance !	

Bétons polystyrène (bétons isolants et de remplissage)	Teneur en ciment [kg/m ³]	Composition granulométrique	Densité à sec [kg/m ³]	Résistance estimée [N/mm ²]	Prix départ usine Fr./m ³ [hors TVA]
	390	Sable 0/4	~ 600	~ 2	sur demande
	Supplément pour petite quantité < 2m³				
					50.00 - forfait

Bétons teintés	On peut teinter le béton au moyen de pigments ad hoc.
	Plus la concentration de pigments est élevée, plus la teinte choisie sera intense.
	Ces bétons sont coûteux et ne devraient être mis en œuvre qu'après des essais préliminaires.
	Nos conseillers vous donneront volontiers des renseignements complémentaires.

ADJUVANTS & SUPPLÉMENTS | LISTE DE PRIX

Adjuvants	Désignation	Remarque	Prix départ usine Fr. [hors TVA]
	Antigel		5.80 / kg
	Superplastifiant, haut réducteur d'eau (3ème génération)		7.50 / kg
	Retardateur de prise		7.00 / kg
Suppléments	Ciment CEM I 52.5 R		6.00 / 100 kg
	Béton teinté (colorant non compris)	Quantité minimale: 6 m ³	35.00 / m³
	Colorants		sur demande
	Adjonction d'un adjuvant par le client		21.00 / m³
	Fibres synthétiques		45.00 / m³
	Fibres métalliques		sur demande
	Supplément d'hiver	Du 1.12 au 28.2	7.00 / m³
Autre	Contribution environnementale		2.90 / m³



TRANSPORT BÉTON | LISTE DE PRIX

Attention ! Ces prix sont indicatifs car la quantité commandée influence le prix final du transport !
N'hésitez pas à nous demander une offre au 032 421 63 58 ou à beton@matsabag.ch.

Secteur Localité		Fr./m ³ , RPLP incl. 7.5 m ³ min. [hors TVA]						
8	Alle	68.00	12	Cerlatez, Les	94.00	7	Ecorcheresses, Les	62.00
4	Bärschwil-Gare/Station	50.00	9	Chaindon	74.00	8	Ederswiler	68.00
5	Bärschwil-Village /Dorf	54.00	10	Champoz	80.00	12	Emibois, Les	94.00
3	Bassecourt	47.00	10	Châtelat	80.00	10	Enfers, Les	80.00
10	Beinwil	80.00	2	Châtillon	42.00	7	Envelier	62.00
11	Bellefontaine	87.00	2	Choindez	42.00	9	Epauvillers	74.00
11	Bellelay	87.00	5	Claude-Chappuis, La	54.00	11	Epiquerez	87.00
4	Belprahon	50.00	4	Corban	50.00	9	Erschwil	74.00
11	Bémont, Le	87.00	6	Corcelles	57.00	4	Eschert	50.00
4	Berlincourt	50.00	2	Courcelon	42.00	12	Essertfallon	94.00
10	Beurnevésin	80.00	3	Courchapoix	47.00	9	Fehren	74.00
9	Blauen	74.00	3	Courfaivre	47.00	10	Flüh	80.00
4	Boécourt	50.00	1	Courrendlin	38.00	10	Fornet	80.00
12	Bois, Les	94.00	1	Courroux	38.00	10	Fuet, Le	80.00
9	Bourrignon	74.00	6	Court	57.00	11	Genevez, Les	87.00
8	Breitenbach	68.00	2	Courtemelon	42.00	4	Glovelier	50.00
12	Breuleux, Les	94.00	2	Courtételle	42.00	5	Grandval	54.00
8	Brislach	68.00	6	Crémines	57.00	9	Grellingen	74.00
8	Büsserach	68.00	1	Delémont	38.00	9	Grindel	74.00
9	Caquerelle, La	74.00	9	Delémont Haute-Borne	74.00	10	Hautes-Roches	80.00
			2	Develier	42.00	10	Himmelried	80.00
			4	Develier-Dessus	50.00	9	Huggerwald	74.00
			8	Dittingen	68.00	8	Kleinlützel	68.00
			9	Duggingen	74.00	9	Lajoux	74.00

Secteur | Localité

Fr./m³,
RPLP incl.
7,5 m³ min.
[hors TVA]

7	Laufen	62.00
3	Liesberg Gare/Station	47.00
4	Liesberg Village/Dorf	50.00
8	Loveresse	68.00
10	Löwenburg	80.00
10	Lucelle	80.00
10	Malcôte, La	80.00
9	Malettes, Les	74.00
8	Malleray-Bévilard	68.00
9	Mariastein	74.00
5	Mervelier	54.00
6	Mettembert	57.00
10	Monible	80.00
12	Montagne de Moutier	94.00
6	Montavon	57.00
8	Montenol	68.00
10	Montfaucon	80.00
10	Montfavgier	80.00
8	Montmelon	68.00
6	Montsevelier	57.00
10	Motte, La	80.00
10	Moulin-Neuf	80.00
4	Moutier	50.00
8	Movelier	68.00

12	Muriaux	94.00
10	Nenzlingen	80.00
12	Noirmont, Le	94.00
10	Nunningen	80.00
8	Ocourt	68.00
9	Ordots, Les	74.00
5	Perrefitte	54.00
12	Peuchapatte, Le	94.00
12	Peu-Péquignot, Le	94.00
12	Pichoux, Le	94.00
8	Pleigne	68.00
11	Pommerats, Les	87.00
9	Pontenet	74.00
8	Porrentruy	68.00
10	Prédame, Le	80.00
10	Pré-Petitjean, Le	80.00
9	Rangiers, Les	74.00
4	Rebeuvelier	50.00
8	Reconvilier	68.00
11	Reussilles, Les	87.00
3	Roches	47.00
9	Rodersdorf	74.00
9	Roggenburg	74.00
7	Röschenz	62.00
1	Rossemaison	38.00
12	Rouges-Terres, Les	94.00
10	Saïcourt	80.00
11	Saignelégier	87.00

10	Sairains, Les	80.00
8	Saulcy	68.00
10	Saules	80.00
8	Sceut	68.00
9	Scheulte, La	74.00
10	Seehof (Elay)	80.00
8	Seleute	68.00
5	Séprais	54.00
10	Sornetan	80.00
7	Sorvilier	62.00
12	Soubey	94.00
8	Souboz	68.00
9	Soulce	74.00
2	Soyhières	42.00
8	St-Brais	68.00
6	St-Ursanne	57.00
9	Tavannes	74.00
11	Tramelan	87.00
8	Undervelier	68.00
4	Vellerat	50.00
6	Vermes	57.00
2	Vicques	42.00
7	Wahlen	62.00
8	Zwingen	68.00

→ La carte des secteurs de livraison se trouve en page 42.

Pompage

Prix

Type	Quantité de pompage par étape	Quantité de pompage min. par étape (m ³ /heure)	Pompe 36 m Fr./m ³	Malaxeur-pompe 24m Fr./m ³
Dalles, radiers	1 - 5 m ³	5	510.00 / forfait	440.00 / forfait
	6 - 10 m ³	8	590.00 / forfait	510.00 / forfait
	11 - 15 m ³	10	57.00	57.00
	16 - 20 m ³	12	49.00	49.00
	21 - 25 m ³	14	44.00	-
	26 - 30 m ³	14	40.00	-
	31 - 40 m ³	16	36.00	-
	41 - 50 m ³	16	32.00	-
	51 - 60 m ³	20	29.00	-
	61 - 80 m ³	20	27.00	-
	81 - 100 m ³	20	24.00	-
101 - 150 m ³	24	22.00	-	
151 m ³ et plus	24	20.00	-	
Murs, piliers	1 - 5 m ³	5	520.00 / forfait	460.00 / forfait
	6 - 10 m ³	6	620.00 / forfait	540.00 / forfait
	11 - 15 m ³	8	63.00	63.00
	16 - 20 m ³	8	57.00	57.00
	21 - 25 m ³	10	50.00	-
	26 - 30 m ³	10	46.00	-
	31 - 40 m ³	12	40.00	-
	41 - 50 m ³	12	36.00	-


Pompage béton

Prestations supp.

Temps de pompage excédentaire à la quantité horaire prescrite	Fr./heure	245.00
Pose de tuyaux supplémentaires	Fr./mètre	10.00

POMPE À BÉTON 36 m | CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Dimensions de la pompe	Poids total	27.90 to	
	Longueur du véhicule	11.00 m	
	Largeur du véhicule	2.55 m	(pour passage, 3.00 m)
	Hauteur du véhicule	3.97 m	

Emplacement du véhicule pendant le pompage	Nature du sol	Voir poids ci-dessous	Solidité suffisante pour les 4 appuis. Surface plate, pente max. 3°
	Place nécessaire, long.	22 mètres min.	Pompe (9 m) et malaxeur (9 m)
	Place nécessaire, larg.	6.30 m	Appuis sortis
	 Prêter une attention particulière aux canalisations, couvercles de regards, surfaces en pierres composées et revêtements en asphalte chauffés par le soleil !		

Distances de sécurité pendant le pompage	Par rapport au bâtiment	Depuis la cabine	4.00 m min. (frontal et latéral)
	Par rapport aux autres bâtiments et aux arbres	Rayon d'action de la pompe	3.00 m min.
	Par rapport aux lignes électriques	Rayon d'action de la pompe	18.00 m min.

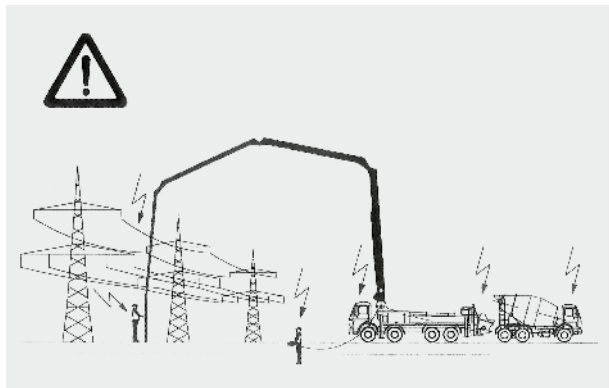
Préparation au pompage L'entrepreneur est prié de maintenir libre l'accès et la place de déchargement, éventuellement de faire déplacer les véhicules et bennes, voire de boucler le périmètre et/ou réglementer la circulation. Si des interdictions de circulation sont nécessaires, le destinataire se charge de demander les autorisations de police.

Exclusion de responsabilité L'évaluation de l'engagement de la pompe à béton sur place est uniquement l'affaire du jugement du chauffeur. Celui-ci est en droit de ne pas exécuter ou d'interrompre le travail avec la pompe. En cas de situation critique, nous déclinons toute responsabilité concernant des dommages éventuels. Si le destinataire exige le pompage malgré la réserve du chauffeur, il devra ultérieurement signer une décharge de responsabilité.

Précautions

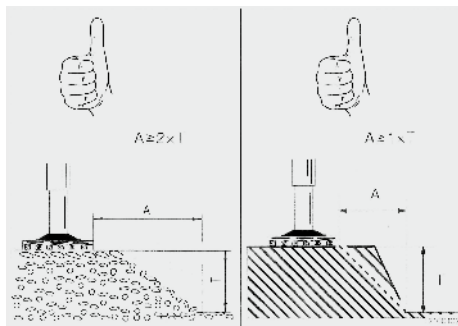
Lignes haute tension

En cas de lignes haute tension, l'approche peut parfois suffire pour transférer une étincelle, mettant la machine ainsi que son environnement sous tension. Pour cette raison, respecter toujours la distance de sécurité indiquée.



Attention en cas de lignes haute tension.

Distance de sécurité vers les fosses



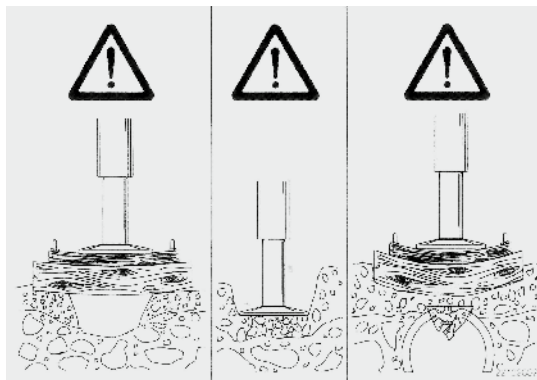
Distance de sécurité A.

→ Respecter la distance de sécurité A supplémentaire.

La distance de sécurité A s'élève à

- pour un sol non-cohérent, remblayé, $A \geq 2 \times$ profondeur de la fosse T.
- pour un sol naturel cohérent, $A \geq 1 \times$ profondeur de la fosse T.

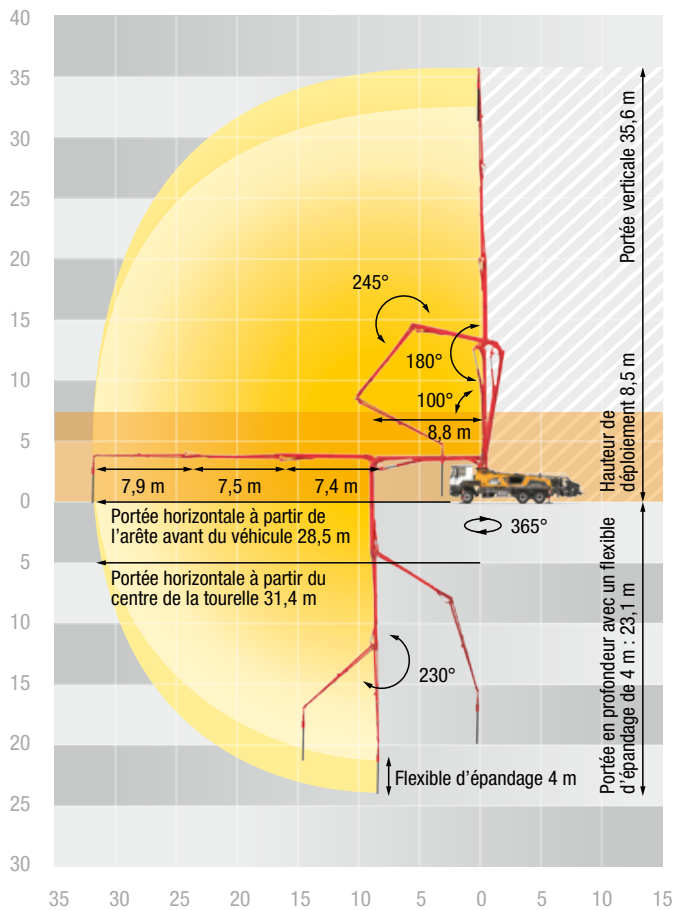
Sol



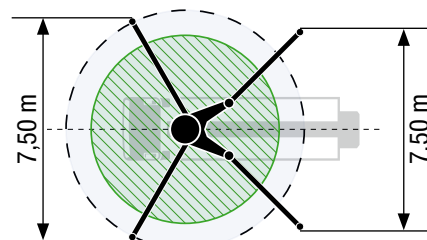
Pas de creux ou autres déformations du sol sous les pieds stabilisateurs.

Tension nominale [V]	Distance de sécurité [m]
Jusqu'à 1 kV	1.0
1 kV jusqu'à 110 kV	3.0
110 kV jusqu'à 220 kV	4.0
220 kV jusqu'à 380 kV	5.0
Pour toute tension inconnue	5.0

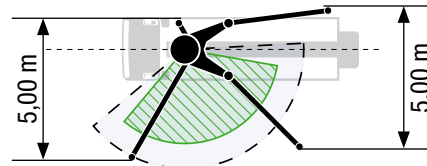
Dimensions de la pompe



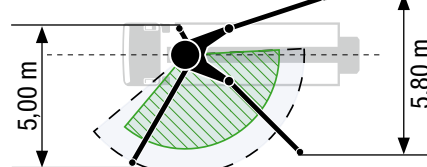
Standard



ESC



OSS





RECOMMANDATIONS POUR LE BÉTONNAGE

Par temps chaud

Afin de maintenir dans des limites acceptables les pertes de résistance par temps chaud, la norme SIA 262, art. 6.4.5.5, admet pour le béton frais une température maximale de 30°C. Pour un béton à performances particulières, cette température ne devrait pas dépasser 25°C.

Le bétonnage par temps chaud exige une bonne planification et une préparation minutieuse.

Centrale à béton

Emploi d'un adjuvant retardateur de prise sur demande de la direction de chantier.

Dans une certaine mesure, l'emploi d'un adjuvant retardateur de prise permet de pallier aux inconvénients d'une hydratation trop rapide du ciment. Les retardateurs ont cependant peu d'influence sur le raidissement précoce du béton et ils exigent en outre une cure prolongée.

Chantier

Coordonner méticuleusement la livraison et la mise en œuvre du béton frais afin d'éviter toute attente.

Prévoir suffisamment d'engins et de personnel pour le bétonnage, afin d'exécuter la mise en place et le compactage du béton sans interruption.

Si l'on ne peut éviter des attentes imprévues, le béton qui se trouve dans les camions ou dans la trémie doit être protégé du vent et du soleil. Les camions malaxeurs peuvent être arrosés extérieurement.

Les fonds et le coffrage ne doivent pas absorber l'eau du béton frais. C'est pourquoi le coffrage doit être arrosé avant la mise en place du béton. Éviter toutefois un arrosage exagéré laissant des flaques d'eau résiduelles.

Il faut interdire strictement toute adjonction d'eau au chantier.

Si les conditions requises pour un bétonnage correct par temps chaud ne peuvent être remplies, quelles qu'en soient les raisons, il faut reporter l'opération à un moment où la température sera moins élevée.

Cure du béton: les heures qui suivent la mise en place sont déterminantes. Se référer à la norme SIA 262.

Des mesures particulières sont prises pour la mise en place du béton dès que la température ambiante est inférieure à + 5°C.

Centrale à béton

Elever la température du béton frais en préchauffant les granulats.

Emploi d'un adjuvant antigel sur demande de l'entrepreneur.

Chantier

Ne jamais bétonner sur un sol gelé ni contre du béton gelé.

Le béton préchauffé doit être mis en place rapidement dans un coffrage exempt de glace et de neige. Il doit être immédiatement compacté.

Immédiatement après sa mise en place, le béton doit être protégé contre toute déperdition de chaleur. On récupère ainsi la chaleur produite par l'hydratation du ciment.

Une protection au moyen de nattes isolantes ou de bâches thermiques est recommandée.

Si ces nattes ne peuvent être appliquées directement sur la surface du béton, il faut prévoir en plus une protection contre les courants d'air.

Pendant toute la période du durcissement, le béton ne doit pas seulement être à l'abri des déperditions de chaleur, mais également à l'abri de la dessiccation.

CONDITIONS GÉNÉRALES POUR LE BÉTON

Conditions générales pour le béton

Béton selon SN EN 206: 2013 - Béton à propriétés spécifiées

Les prix indiqués s'entendent: - départ centrale à béton de la Ballastière
- bétons liés avec type de ciment admis selon tab. NA.3, norme EN 206 : 2013
- adjuvants nécessaires à l'obtention des caractéristiques demandées compris

Les adjuvants retardateurs de prise ainsi que antigel sont facturés séparément.

Béton à composition prescrite

Les prix indiqués s'entendent: - départ centrale à béton de la Ballastière
- bétons composés avec ciment CEM II/ B-LL 32.5 R / CEM II/ A-LL 42.5 N
- adjuvants compris dans la recette

Les adjuvants retardateurs de prise ainsi que antigel sont facturés séparément.

Horaires

Centrale à béton

Hiver octobre à mars 07h15 - 11h45 12h45 - 16h30
Eté avril à septembre 06h45 - 11h45 12h45 - 16h45
Tél.: **032 421 62 30**

Bureau des transports

Hiver octobre à mars 07h15 - 12h00 13h15 - 17h00
Eté avril à septembre 6h45 - 12h00 13h15 - 17h00
Tél.: **032 421 63 58** → *no. valable pour commandes*
E-mail: **beton@matsabag.ch**

Assistance technique

Bureau technique - béton

Responsable qualité béton et conseil technique: **Monsieur Cédric Lachat**
Tél.: **032 421 62 16** E-mail: **cedric.lachat@matsabag.ch**

Scannez le code QR ci-contre pour accéder à la **fiche de données de sécurité pour béton frais.**



CONDITIONS GÉNÉRALES DE LIVRAISON POUR LE BÉTON



Scannez le code QR
ci-contre pour accéder
au document.

Conditions générales de livraison

Toutes les commandes pour livraison de béton sont exécutées conformément aux conditions générales ci-après. Par la commande, le client accepte les conditions de livraison. Des conditions divergentes sont valables uniquement si la centrale à béton les a confirmées par écrit.

Les normes en vigueur sur lesquelles se base la commande sont déterminantes pour les propriétés du béton frais, ainsi que pour la qualité du béton durci et des contrôles. Les livraisons de béton s'effectuent conformément à la norme SIA 262. Sont applicables pour les essais du béton frais et du béton durci les normes d'essais récapitulées dans les normes SIA 262/1 et SN EN 206.

1. Prix courants et offres

Les prix de base des prix courants imprimés sont valables, sous réserve de conventions spéciales, exclusivement pour les entreprises de construction. Les prix et les conditions cités restent valables jusqu'à révocation ou jusqu'à publication de nouveaux prix courants ayant une validité générale. Ils n'acquièrent la force obligatoire qu'avec l'acceptation d'une commande qui nous est passée sur la base de ces prix courants. La validité d'offres particulières est limitée à 6 mois, sous réserve de conventions spéciales.

Tous les prix s'entendent pour livraison départ centrale à béton, sans TVA. Les prix au m³ se réfèrent au m³ de béton mis en place.

En outre, les prix sont valables pour des achats et des livraisons pendant les heures d'ouverture de la centrale à béton. Des livraisons en dehors de ces heures ne sont exécutées que selon entente préalable et moyennant des suppléments adéquats. Au cas où l'on convient d'une livraison franco chantier, le prix de transport convenu est valable pour le parcours d'acheminement le plus court, praticable sans problème, et pour la prise en charge immédiate du béton par le client. Un temps d'attente supplémentaire pour le véhicule et le personnel peut être facturé en sus.

Pendant les mois d'hiver, du 1er décembre à fin février, un supplément peut être porté en compte. Dans les régions avec des conditions climatiques extrêmes, par exemple les régions de montagne, une autre période peut être déterminée.

2. Passation et accepta- tion de la commande

Les commandes doivent être effectuées la veille jusqu'à 16.00 heures au plus tard. Les commandes antérieures ont la priorité pour la livraison. Lors de la commande, la centrale à béton a besoin d'indications précises et spécifiques concernant la sorte de béton (selon norme déterminante SN EN 206), la quantité de béton, le mode de mise en place et la consistance désirée ainsi que du début et du programme des livraisons. Les commandes et les livraisons échelonnées sont toujours acceptées conformément aux possibilités de livraison dans chaque cas.

Si lors de la commande, un béton à performances spécifiées est exigé, conformément à SIA 262, il faut indiquer les propriétés selon SN EN 206 ou la sorte de béton selon CAN.

Si le client exige, conformément à SIA 262, du béton à composition prescrite, des analyses détaillées relatives à la faisabilité s'avèrent indispensables entre planificateur, client et centrale à béton. Concernant le béton à composition prescrite, la centrale à béton garantit exclusivement la composition correcte du mélange de béton dans le cadre des tolérances définies par la SN EN 206.

Pour la compétence relative à des modifications, il faut prévoir des instructions précises. Au cas où des essais préalables s'avèrent nécessaires pour la fabrication d'un béton, les coûts sont, après entente préalable, à la charge de l'acheteur.

3. Adjuvants et ajouts

L'adjonction d'adjuvants au béton, concernant le choix du produit et son dosage, est l'affaire de la centrale à béton. Si l'acheteur exige des produits et/ou des dosages déterminés, seul le respect du mélange demandé est garanti. Dans ce cas, toute responsabilité pour l'effet escompté de ces additifs, de même que le risque de conséquences dommageables pour le comportement du béton, sont rejetés. Dans ces circonstances, la centrale à béton est en droit de porter en compte une majoration pour frais supplémentaires. Lors de commandes de béton selon des performances particulières, conformément à SIA 262, toute garantie relative aux propriétés du béton s'éteint automatiquement si l'acheteur prescrit l'utilisation d'un adjuvant ou d'une matière première déterminés.

4. Livraison

Les indications relatives au moment de livraison se comprennent toujours, compte tenu d'une exploitation éventuelle aux heures de pointe, avec une tolérance d'une demi-heure. Si un retard plus important est inévitable par suite de raisons imprévisibles, telles que panne de courant, manque d'eau, défectuosité de machines, livraison non effectuée ou cas de force majeure, l'acheteur doit en être informé immédiatement (avec la possibilité de se faire livrer) en offrant éventuellement la possibilité d'une livraison par d'autres centrales à béton. Toutefois, aucune responsabilité ne peut être assumée pour un temps d'attente éventuel ou d'autres dommages directs ou indirects. Le client est tenu à signaler immédiatement à la centrale à béton d'éventuels retard dans la réception des matériaux. S'il néglige de le faire, il est responsable de la détérioration des matériaux qui en résulte et d'autres conséquences de la demeure.

5.

Garantie

La centrale à béton garantit la livraison de la quantité et de la qualité conformes à la commande.

Sont déterminants pour la justification de la qualité du béton, les essais du béton selon SIA 262/1 et SN EN 206 et avec les éprouvettes préparées par la centrale à béton ou en présence d'un représentant de cette dernière. L'uniformité de couleur du béton livré ne peut être garantie que sur la base d'une convention écrite y relative.

En vertu de cette garantie, la centrale à béton s'engage – une réclamation en temps utile et objectivement fondée étant présumée – à remplacer gratuitement le béton faisant l'objet d'une contestation ou, si le matériau est utilisable dans certaines limites, à accorder une réduction de prix adéquate. Est aussi assumée dans ce contexte la responsabilité pour des dommages causés aux ouvrages construits avec le béton livré, à la condition que ces dommages doivent être attribués de manière probante à la qualité déficiente du béton, et qu'en plus, l'acheteur encoure la responsabilité pour les dommages subis. Pour d'autres dommages directs ou indirects, toute responsabilité est exclue.

6.

Réclamation pour défauts

Il incombe à l'acheteur de contrôler, lors de la livraison du béton, si

- a) l'indication sur le bulletin de livraison correspond à sa commande ;
- b) la livraison présente des défauts apparents.

Lors de livraison franco chantier, est valable comme délivrance la remise sur le site de construction, et lors de livraison départ usine, le chargement du béton sur le camion. Afin que la centrale à béton puisse vérifier le bien-fondé d'éventuelles réclamations, ces dernières doivent être déposées autant que possible avant la mise en place du béton dans le coffrage. Les défauts qui ne peuvent pas être constatés lors de la livraison doivent faire l'objet d'une réclamation immédiatement après avoir été découverts. Si le client a des doutes quant à la qualité du béton livré et qu'un éclaircissement immédiat n'est pas possible, il est tenu de prélever une éprouvette. La centrale à béton doit être invitée d'emblée à assister au prélèvement de l'éprouvette. Le résultat de cet essai n'est reconnu par la centrale à béton que si on a procédé au prélèvement de l'éprouvette immédiatement après la livraison et conformément aux prescriptions de la norme SN EN 206, et que l'éprouvette a été envoyée à un office de contrôle reconnu pour appréciation. Si le test démontre que la réclamation est fondée, la centrale à béton se charge des coûts de l'essai. Sinon, ils doivent être supportés par le client.

Pour les quantités de moins de 1 m³, les performances du béton ne peuvent pas être garanties par Matériaux Sabag.

7. Conditions de paiement

Sont valables pour le paiement des livraisons facturées et des frais accessoires, tels que temps d'attente, supplément d'hiver, etc., sous réserve d'autres conventions écrites, les conditions de paiement indiquées dans le prix courant.

Toutes les livraisons sur le même chantier sont considérées comme livraisons successives, indépendamment de la durée ou des interruptions dans les achats. La centrale à béton se réserve la possibilité de facturations partielles. Des réclamations concernant une livraison n'autorisent pas l'acheteur à surseoir au règlement de factures échues relatives aux autres livraisons. Après expiration du délai de paiement, la centrale à béton se réserve l'inscription du droit de gage des artisans de la construction.

8. Lieu d'exé- cution et for juridique

Le lieu d'exécution et le for juridique sont, également lors de livraison franco chantier, le domicile légal de la centrale à béton. Les jugements en cas de litige sont de la compétence exclusive des tribunaux ordinaires.

Source:

Association Suisse de l'industrie des Graviers et du Béton
Berne, janvier 2016



PRODUITS DE CARRIÈRE | LISTE DE PRIX

Carrière de Courrendlin	Article	Granulométrie [mm]	Densité apparente [kg /m ³]	Prix départ: carrière de Courrendlin, chargé sur camion		
				Fr./m ³ [hors TVA]	Fr./to [hors TVA]	
Granulats concassés, triés, non lavés	Chaille calibrée	0/80	1'620	35.00	21.60	
		0/150	1'650	32.00	19.40	
		30/80	1'530	35.00	22.90	
		30/150	1'560	35.00	22.45	
		80/150	1'440	35.00	24.30	
	Tout-venant trié	0/120	1'760	28.00	16.00	
	Groise	0/40	1'720	20.00	11.65	
		0/18	1'760	20.00	11.35	
	Groise marneuse 2ème choix	0/40	1'760	8.00	4.55	
	Gravier concassé	0/16	1'540	39.00	25.30	
		0/25	1'570	34.00	21.65	
	Ballast broyé	16/25	1'400	41.00	27.85	
		25/63	1'440	39.00	28.45	
	Grave GNT 0/45 * (certifié par ASMP selon SN EN 13242 et 13285)	0/90	1'620	41.00	25.30	
	Blocs de pierre			2'000	160.00	80.00
	Stériles de carrière			1'600	7.00	4.40
	Tout-venant stabilisé	0/80		1'600	14.00	8.80
Reprise de matériaux	La Ballastière	Béton de démolition propre, non armé		Fr./To.	12.00	
		Béton de démolition propre, armé bloc > 90/90/60		Fr./To.	45.00	
	→ Autorisation de reprise n°673/2017					
Tayment		Décharge de type A (y.c. redevance cantonale)		Fr./To.	16.00	

* Produit certifié par l'ASMP.



Scannez le code QR ci-contre pour accéder au certificat.



SABLES ET GRAVIERS | LISTE DE PRIX

Siliceux Granulats ronds, triés, lavés	Article	Granulométrie [mm]	Densité apparente [kg /m ³]	Prix départ: La Ballastière, chargé sur camion	
				Fr./m ³ [hors TVA]	Fr./to [hors TVA]
				Sablé lavé rond	0/4
Gravier lavé rond	4/8	1'630	86.40	53.00	
Gravier lavé rond	8/16	1'660	86.35	52.00	
Gravier lavé rond	16/32	1'680	87.35	52.00	
Granulats lavés ronds	0/8	1'700	93.50	55.00	
Granulats lavés ronds	0/16	1'760	95.05	54.00	
Granulats lavés ronds	0/32	1'770	93.80	53.00	
Gravier concassé (splitt)	2/4	1'400	98.00	70.00	
Galets	100/200	1'580	116.95	74.00	

Conditions spéciales pour livraison par camion complet et franco chantier (16 m³ par camion complet, accès au chantier par semi-remorque de 40 tonnes). Veuillez nous contacter pour une offre avantageuse !

Calcaire - Siliceux	Gravier à béton, rond	0/16	1'720	79.15	46.00
	Gravier à béton, rond	0/32	1'730	77.85	45.00

Matériel calcaire du Jura	Article	Granulométrie [mm]	Densité apparente [kg /m ³]	Prix départ: La Ballastière, chargé sur camion	
				Fr./m ³ [hors TVA]	Fr./to [hors TVA]
	Sable concassé	0/4	1'540	46.20	30.00
	Mélange concassé	0/8	1'480	57.75	39.00
	Concassé pour route (splitt)	4/8	1'420	69.60	49.00
	Concassé pour route (splitt)	4/10	1'400	54.60	39.00
	Concassé pour route (splitt)	8/10	1'380	53.80	39.00
	Concassé pour route (splitt)	10/15	1'370	53.45	39.00
	Gravier drainage (selon disponibilité)	32/63	1'660	48.15	29.00
	Galets (selon disponibilité)	non triés	–	sur demande	

Matériel calcaire du Jura pour préfabrication Granulats ronds, triés, lavés	Sable lavé rond	JuraMat certifié *	0/4	1'500	97.50	65.00
	Gravier lavé rond	JuraMat certifié *	4/8	1'550	97.65	63.00
	Gravier lavé rond	JuraMat certifié *	8/16	1'600	97.60	61.00
	Gravier lavé rond	JuraMat certifié *	16/32	1'620	98.80	61.00
	Granulats lavés ronds	JuraMat	0/8	1'650	99.00	60.00
	Granulats lavés ronds	JuraMat certifiés *	0/16	1'700	100.30	59.00
	Granulats lavés ronds	JuraMat	0/32	1'740	100.90	58.00

* Produit certifié par l'ASMP.



Scannez le code QR
ci-contre pour accéder
au certificat.

TRANSPORT SABLES, GRAVIERS ET PRODUITS DE CARRIÈRE | LISTE DE PRIX

Attention ! Ces prix sont indicatifs car la quantité commandée influence le prix final du transport !
N'hésitez pas à nous demander une offre au 032 421 63 58 ou à transports@matsabag.ch.

Secteur Localité		Fr./tonne, RPLP incl. 16.5 to. min. (env. 10 m³) [hors TVA]
--------------------	--	---

8	Alle	33.50
10	Asuel	37.50
4	Bärschwil Gare/Station	22.00
5	Bärschwil Village/Dorf	25.50
3	Bassecourt	20.00
10	Beinwil	37.50
11	Bellefontaine	42.00
11	Bellelay	42.00
4	Belprahon	22.00
11	Bémont, Le	42.00
4	Berlincourt	22.00
10	Beurnevésin	37.50
9	Blauen	35.00
4	Boécourt	22.00
12	Bois, Les	45.00
11	Boncourt	42.00
10	Bonfol	37.50
9	Bourrignon	35.00
8	Breitenbach	33.50
9	Bressaucourt	35.00

12	Breuleux, Les	45.00
8	Brislach	33.50
10	Bure	37.50
8	Büsserach	33.50
9	Caquerelle, La	35.00
12	Cerlatez, Les	45.00
9	Chaindon	35.00
10	Champoz	37.50
9	Charmoille	35.00
10	Châtelat	37.50
2	Châtillon	18.50
10	Chevenez	37.50
2	Choindez	18.50
5	Claude-Chappuis, La	25.50
9	Cœuve	35.00
4	Corban	22.00
6	Corcelles	28.50
7	Cornol	30.50
2	Courcelon	18.50
3	Courchapoix	20.00
9	Courchavon	35.00
3	Courfaivre	20.00
7	Courgenay	30.50
1	Courrendlin	16.50

1	Courroux	16.50
6	Court	28.50
9	Courtedoux	35.00
10	Courtemaîche	37.50
2	Courtemelon	18.50
2	Courtételle	18.50
6	Crémines	28.50
11	Dampfreux	42.00
12	Damvant	45.00
1	Delémont	16.50
9	Delémont Haute-Borne	35.00
2	Develier	18.50
4	Develier-Dessus	22.00
8	Dittingen	33.50
9	Duggingen	35.00
7	Ecorcheresses, Les	30.50
8	Ederswiler	33.50
12	Emibois, Les	45.00
10	Enfers, Les	37.50
7	Envelier	30.50
9	Epauvillers	35.00
11	Epiquerez	42.00
9	Erschwil	35.00
4	Eschert	22.00

Secteur | Localité

Fr./tonne,
RPLP incl.
16.5 to. min.
(env. 10 m³)
[hors TVA]

12	Essertfallon	45.00
11	Fahy	42.00
9	Fehren	35.00
10	Flüh	37.50
10	Fornet	37.50
8	Fregécourt	33.50
10	Fuet, Le	37.50
11	Genevez, Les	42.00
4	Glovelier	22.00
14	Goumois	51.00
11	Grandfontaine	42.00
5	Grandval	25.50
9	Grellingen	35.00
9	Grindel	35.00
10	Hautes-Roches	37.50
10	Himmelried	37.50
9	Huggerwald	35.00
8	Kleinlützel	33.50
9	Lajoux	35.00
7	Laufon	30.50
3	Liesberg Gare/Station	20.00
4	Liesberg Village/Dorf	22.00
10	Loveresse	37.50
10	Löwenburg	37.50

10	Lucelle	37.50
11	Lugnez	42.00
10	Malcôte, La	37.50
9	Malettes, Les	35.00
8	Malleray-Bévilard	33.50
9	Mariastein	35.00
5	Mervelier	25.50
6	Mettembert	28.50
8	Miécourt	33.50
10	Monible	37.50
12	Montagne de Moutier	45.00
6	Montavon	28.50
8	Montenol	33.50
10	Montfaucon	37.50
10	Montfavergier	37.50
8	Montmelon	33.50
6	Montsevelier	28.50
10	Motte, La	37.50
10	Moulin-Neuf	37.50
4	Moutier	22.00
8	Movelier	33.50
12	Muriaux	45.00
10	Nenzlingen	37.50
12	Noirmont, Le	45.00
10	Nunningen	37.50
8	Ocourt	33.50
9	Ordon, Les	35.00
5	Perrefitte	25.50

12	Peuchapatte, Le	45.00
12	Peu-Péquignot, Le	45.00
12	Pichoux, Le	45.00
8	Pleigne	33.50
10	Pleujouse	37.50
11	Pommerats, Les	42.00
9	Pontenet	35.00
8	Porrentruy	33.50
10	Prédame, Le	37.50
10	Pré-Petitjean, Le	37.50
9	Rangiers, Les	35.00
4	Rebeuvelier	22.00
12	Réclère	45.00
8	Reconvilier	33.50
11	Reussilles, Les	42.00
3	Roches	20.00
11	Rocourt	42.00
9	Rodersdorf	35.00
9	Roggenburg	35.00
7	Röschenz	30.50
1	Rossemaison	16.50
12	Rouges-Terres, Les	45.00
10	Saicourt	37.50
11	Saignelégier	42.00
10	Sairains, Les	37.50
8	Saulcy	33.50
10	Saules	37.50
8	Sceut	33.50

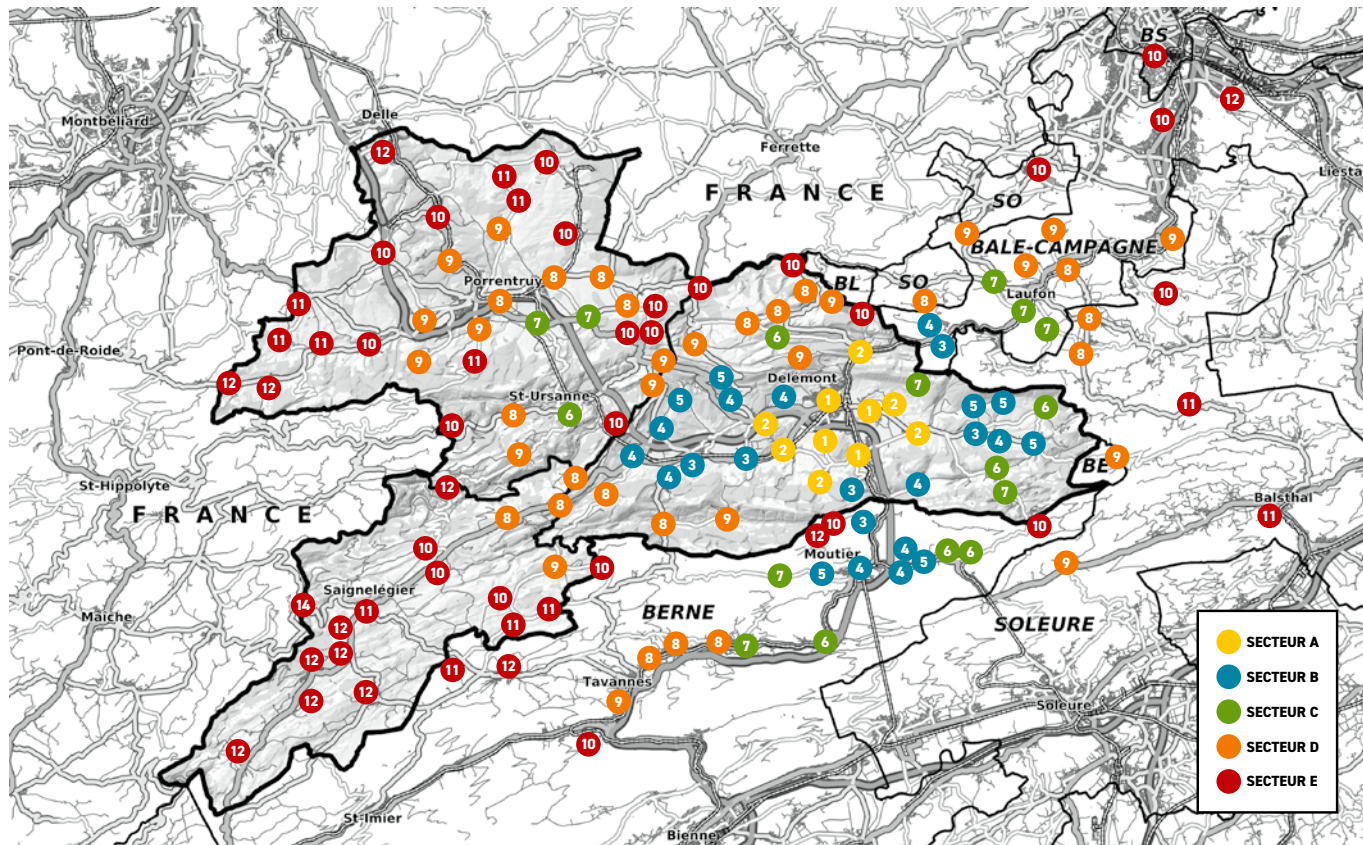
Secteur Localité		Fr./tonne, RPLP incl. 16.5 to. min. (env. 10 m³) [hors TVA]
9	Scheulte, La	35.00
10	Seehof (Elay)	37.50
8	Seleute	33.50
5	Séprais	25.50
10	Sornetan	37.50
7	Sorvilier	30.50

12	Soubey	45.00
8	Souboz	33.50
9	Soulce	35.00
2	Soyhières	18.50
8	St-Brais	33.50
6	St-Ursanne	28.50
9	Tavannes	35.00
11	Tramelan	42.00
8	Undervelier	33.50
4	Vellerat	22.00

9	Vendlincourt	35.00
6	Vermes	28.50
2	Vicques	18.50
7	Wahlen	30.50
8	Zwingen	33.50

→ La carte des secteurs de livraison se trouve en page 42.

LOGISTIQUE | SECTEURS DE LIVRAISON



Centrale à béton

Tél. 032 421 62 30

Horaires

Avril-septembre

06h45 - 11h45 12h45 - 16h45

Octobre-mars

07h15 - 11h45 12h45 - 16h30

Bureau des transports

Tél. 032 421 63 58

Horaires

Avril-septembre

06h45 - 12h00 13h15 - 17h00

Octobre-mars

07h15 - 12h00 13h15 - 17h00

beton@matsabag.ch
transports@matsabag.ch
www.matsabag.ch

Liste de prix numérique

Téléchargez notre liste de prix au format numérique sur notre site www.matsabag.ch ou scannez le code QR ci-contre pour accéder au document depuis votre appareil mobile.



Tous nos sites de production sont certifiés par l'Association Suisse de Surveillance de Matériaux de construction pierreux.



Matériaux Sabag est membre de l'Association Suisse de l'industrie des Graviers et du Béton.